

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
 VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
 VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
 VU la demande de l'entreprise ERT Technologie du 27 novembre 2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour une parfaite sécurité, il est nécessaire d'interrompre la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
 Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 4 quai des Bateliers à La Wantzenau.

Nature des travaux : Mise en place d'une nacelle sur la chaussée pour raccordement d'un client NC via le point de branchement aérien.

Date des travaux : dans les 30 jours à partir du 12 décembre 2019 pour une coupure de la chassée d'environ 02 heures maximum.

Directives : durant les deux heures de travaux, la chaussée en sens unique sera barrée à l'entrée de la rue côté pont de l'III.

La rue sera également fermée à la circulation à partir de la rue d'Or et une information aux riverains sera faite au moins 48 heures avant les travaux.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Amandine DUBRULLE, entreprise ERT Technologie à GOLBEY (88).
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 28 novembre 2019

Le Maire
 Patrick DEPYL


